

Chambre d'Agriculture  
B.P. 81 L-8001 Strassen  
Siège:  
261, route d'Arlon  
L-8011 Strassen  
Tél.: 31 38 76-1  
Fax: 31 38 75  
E-mail: chaagri@pt.lu  
www.produitsduterroir.lu

CHAMBRE DES DEPUTES

Entrée 10:

7 Feb. 2002

4872/2



Chambre d'Agriculture

Chambre Professionnelle  
des Agriculteurs, Viticulteurs  
et Horticulteurs Luxembourgeois

À Monsieur le Ministre de la  
Sécurité Sociale et de la Santé

N.réf.: RL/TW/01-24

Strassen, le 21 janvier 2002

**Avis**  
**sur le projet de loi concernant l'incapacité du travail et la réinsertion**  
**professionnelle**

Monsieur le Ministre,

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet de loi sous rubrique en séance plénière.

Le projet de loi en question a pour objet d'une part, d'améliorer le système d'assurance invalidité et d'autre part, la réinsertion sur la marché du travail des personnes n'étant plus capables d'exercer leur dernière profession.

Ce projet de loi est l'aboutissement d'un accord entre partenaires sociaux dans le cadre du comité tripartite. Les dispositions s'appliquent aux travailleurs salariés. C'est dans le cadre du comité tripartite que la Chambre d'Agriculture a pu faire ses remarques sur l'avant-projet de loi concernant la matière sous examen. La Chambre d'Agriculture a notamment rappelé le fait qu'il existe des différences fondamentales en cas de concours d'une pension d'invalidité avec une activité professionnelle dans la mesure où cette activité est de nature salariée ou non-salariée. Aussi l'aspect de la réinsertion professionnelle n'est pas du tout le même.

Il y a donc lieu de traiter de façon distincte les dispositions légales relatives à l'incapacité du travail et la réinsertion professionnelle pour les non-salariés.

C'est ainsi que la Chambre d'Agriculture est actuellement en train de faire ses réflexions au sujet de l'invalidité des personnes exerçant la profession d'agriculteur et ceci en étroite collaboration avec la Casse de maladie et de pension agricoles. Elle les transmettra au Ministre de la Sécurité Sociale dans les meilleurs délais.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

  
Robert Ley  
Secrétaire général

  
Marco Gaasch  
Président

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale
- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 7 février 2002.